

Guide pratique.

La facturation pour auto-entrepreneurs



Sommaire

- Le statut auto-entrepreneur
- Comment facturer en tant qu'auto-entrepreneur ?
 - Les mentions obligatoires
 - Les éléments financiers
- Le suivi des paiements



Le statut autoentrepreneur

Les notions clés

Le statut autoentrepreneur :

- est réservé aux professionnels indépendants
 - fournisseurs de services dont le chiffre d'affaires n'excède pas 72 600 € par an
 - de la vente dont le chiffre d'affaires n'excède pas 176 200 € par an
- présente des avantages dans l'exercice quotidien, le mode de calcul et les prélèvements des cotisations sociales
- ne protège pas l'entrepreneur vis-à-vis du passif constitué dans le cadre de son activité
- bénéficie de la franchise de TVA



Statut micro entreprise = statut autoentrepreneur

Etablir une facture

L'autoentrepreneur est tenu d'établir une facture à chacun de ses clients pour toute prestation d'un montant supérieur à 25€ HT.

Les mentions obligatoires

- Un numéro de facture suivant un ordre séquentiel chronologique
- La date d'émission de la facture
- La date de vente ou de service
- Identité de l'acheteur et adresse
- Nom et prénom de l'émetteur de la facture (de l'autoentrepreneur)
- Numéro de SIREN
- Adresse professionnelle
- Nature des produits ou prestations vendus, quantité, prix unitaire et global
- Taux de TVA applicable
- Remises accordées
- Total HT, total TVA et total TTC
- N° de TVA ou mention d'exonération de TVA
- Frais de livraison ou de transport
- Date d'échéance de la facture
- Indemnité forfaitaire de recouvrement

Les autres mentions

- La mention relative à la souscription d'une assurance obligatoire
- La numérotation de la facture
- Date de facturation & date d'échéances de la facture
- L'identité des parties dont numéro d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers pour le vendeur

Détailler les éléments financiers de la prestation sur votre facture

Éléments financiers de la prestation fournie

- prix unitaires
- détail des quantité de produits ou nature des services
- montant hors taxe
- cout de la prestation

Autres détails éventuels

- frais de livraison
- TVA
- Montant TTC



N'oubliez pas d'ajouter une ligne dédiée à [l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement](#), d'un montant de 40€.

Cette pénalité de recouvrement qui sanctionne le retard de paiement vise à compenser les frais immédiatement engagés par les professionnels pour recouvrer leur facture impayée.

Le suivi des paiements

- **Relancer ses clients** qui ont des paiements en retard : la méthodologie de relances avec notre pack autonome (gratuit),
- **Sécuriser la relation** avec votre client par la **signature d'un contrat préalable** : devis signé, bon de commande, contrat,
- **Se faire accompagner pour le recouvrement** de ses créances : recouvrement amiable et/ou judiciaire.



L'offre de Recouvrer.fr

Plateforme de recouvrement dédiée aux professionnels

1. Vous créez votre compte sur Recouvrer.fr en moins d'1 minute.
2. Vous téléchargez la facture à recouvrer sur la plateforme.
3. Vous choisissez l'offre qui correspond à votre besoin.
4. Votre recouvrement amiable peut commencer !

On lance votre recouvrement ?





www.recouvrer.fr

